



QUESTIONNAIRE D'AFFILIATION POUR INDEPENDANT ET EMPLOYEUR

Pour assurer un traitement efficace de votre demande d'affiliation, nous vous invitons à utiliser le [formulaire d'affiliation en ligne](#) et de renseigner l'ensemble des informations demandées.

Obligation de cotiser

Les personnes exerçant une activité lucrative indépendante et les employeurs sont tenus d'adhérer à une Caisse de compensation pour le paiement des cotisations AVS/AI/APG.

Vous trouvez des informations détaillées sur notre rubrique [Cotisations AVS/AI/APG/AC/AF](#).

Pour tous renseignements utiles, un [agent communal AVS](#) se tient à votre disposition dans votre commune de domicile.

Vous pouvez également nous contacter par téléphone au 027 324 91 11 ou à l'adresse email info@av.s.v.s.ch

Si vous désirez compléter un exemplaire à la main, vous trouverez le formulaire pdf condensé sous la rubrique : situation de travail - indépendant. Veuillez le transmettre, signé par l'intermédiaire de notre agent communal AVS ou directement à l'adresse suivante :

Caisse de compensation du Canton du Valais
Service des cotisations
Avenue Pratifori 22
Case postale 287
1951 Sion

[Formulaire d'affiliation](#)

[Votre agent communal AVS](#)

[Cotisations AVS/AI/APG/AC/AF](#)

[Service cantonal des allocations familiales \(SCAF\)](#)

[Caisse cantonale Valaisanne d'allocations familiales](#)

[Memento 2.02 Cotisations des indépendants à l'AVS, AI et APG](#)

[Memento 6.05 Assurance-accident LAA](#)

[Memento 6.06 Prévoyance professionnelle \(PP\)](#)